



Malemort du Comtat — 28/09/2025

Règlement épreuve Découverte

Article 1 - Organisation

Le dimanche 28 septembre 2025 le **CDRP84** et l'association **Club de l'Amitié** organisent un Rando Challenge® découverte ouvert à tous. Le rendez-vous est fixé à la salle des fêtes de Malemort du Comtat

Article 2 - Définition d'un Rando Challenge® Découverte

Un Rando Challenge® est une randonnée par équipe. Chaque équipe doit parcourir un itinéraire donné, à une vitesse de déplacement donnée. Cette dernière vous sera communiquée le jour de l'épreuve.

Les itinéraires sont tracés sur une carte et balisés sur le terrain. Ils mesurent entre 10 et 14 km pour le « découverte » et 4 à 6 km pour le « familial » adapté à la Rando Santé®. Les équipes partent de façon échelonnée dans le temps. Un minimum de deux minutes est respecté entre chaque départ.

Deux équipes d'un même club ne peuvent pas se suivre à moins de 15 minutes et doivent être séparées, si possible, par au moins deux équipes d'autres clubs. Cet écart pourra, si nécessaire, être réduit selon la plage horaire disponible pour le passage de la totalité des concurrents

Chaque équipe doit calculer son heure d'arrivée (et devra au maximum la respecter) en fonction de :

- L'heure de remise des documents pour l'équipe ;
- La distance du parcours (à mesurer le plus précisément possible par l'équipe) ;
- Vous devez convertir le dénivelé positif total D (400m) de votre parcours sur la carte en KM/EFFORT (100 m de dénivelé = 1 km-effort) et ajouter le résultat à la distance du parcours.
- La vitesse de parcours donnée par l'organisation ;
- Un forfait temps de 30 minutes pour la préparation, la réponse aux QCM, le casse-croûte, doit être ajouté au temps calculé.

Les équipes disposent d'un espace pour préparer leur randonnée. Elles indiquent, avant le départ, le temps de parcours qu'elles ont calculé, nommé « temps cible » que l'organisateur inscrit sur la fiche de contrôle.

Tout au long du parcours, des bornes sont disposées. Elles doivent être reportées précisément sur la carte plastifiée remise au départ à l'aide de l'épingle jointe. A chaque balise figure une question avec 3 propositions de réponses possibles (QCM : question à choix multiple).

L'équipe doit choisir la bonne réponse en poinçonnant la ou les cases correspondantes de la fiche de contrôle remise au départ avec la pince attachée à la balise.

Article 3 - Composition des équipes

2 à 4 participants, sans distinction d'âge ni de sexe. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. **Attention, pour la Rando Santé® il faut être accompagné et encadré d'animateurs certifiés « Rando Santé® »**

Un des membres (adulte) est capitaine d'équipe.

Les équipes se caractérisent par leur nom et l'identité du capitaine. L'organisateur se réserve le droit de refuser un nom d'équipe.

Les animaux sont interdits le jour de l'épreuve.

Article 4 - Parcours et inscriptions

Inscriptions avant le 25 septembre 2025 :

- <https://www.rando84.com>
- aolivier@ffrandonnee.fr
- Rando.club.amitie.malemort84@gmail.com

L'inscription est gratuite.

Article 5 - Matériel des participants

Individuellement, chaque participant doit avoir son équipement habituel pour la randonnée pédestre.

- De bonnes chaussures de marche, de vêtements adaptés au terrain et à la météo le jour de l'épreuve ;

D'autre part, il est vivement recommandé que chaque équipe dispose :

- Une trousse de premiers secours ;
- Un téléphone portable en état de fonctionnement. Le numéro est communiqué aux organisateurs sur la fiche d'inscription ;
- Un crayon et du papier ;
- Une montre ;
- D'un casse-croûte pour le midi
- De l'eau en conséquence (Il est conseillé un minimum de 1,5L par personne)

Article 6 - Information aux participants

Avant l'appel individuel des équipes, une information détaillée (« briefing ») sur le fonctionnement de l'épreuve vous est proposée.

Cette information porte sur :

- Les documents qui vous sont fournis au départ
- Un rappel sur les espaces protégés appartenant au PNR du Mont Ventoux
- Le calcul du temps de parcours (Km-effort, etc.)
- Le pointage des balises sur la carte, et des réponses aux questionnaires à chaque balise
- Le mode de classement des équipes

Article 7 - Appel des équipes

Chaque équipe sera appelée 5 minutes avant son horaire de départ pour vérification du matériel et de l'équipement, et pour recevoir les dernières consignes de l'organisation.

En cas de non-présentation de l'équipe complète, à l'heure prévue, le départ sera différé en fonction des impératifs de l'organisation.

Article 8 - Matériel fourni par l'organisation

Au départ, l'organisation remet à chaque équipe :

- 1 photocopie de la carte en couleur, avec le parcours,
- toute documentation jugée utile par l'organisateur décrivant le patrimoine local ou son environnement
- Une fiche de contrôle ;

Sur le terrain : les points de contrôle sont équipés de :

- Une borne Rando Challenge (cylindre en plastique blanc, jaune et rouge)
- Une fiche plastifiée identifiant la borne avec la question et les 3 propositions de réponses.
- Une pince de contrôle qui permet à l'équipe de prouver son passage et de valider la bonne réponse supposée sur la fiche de contrôle.
- Une épingle qui sert à percer la carte plastifiée.

Article 9 - Ravitaillement

- ✓ Est prévu :
 - Au départ, un « accueil café » est offert gracieusement par l'organisation
- ✓ N'est pas prévu :
 - Ravitaillement en eau à mi-parcours.

Article 10 - Progression sur le parcours

Chaque équipe doit progresser groupée tout au long du parcours.

A l'arrivée le temps est pris sur le dernier membre de l'équipe. Il est arrondi à la minute supérieure. La carte plastifiée ainsi que la fiche de contrôle sont immédiatement remises à l'organisateur. Sur demande du capitaine d'équipe, une heure d'arrivée plus tardive peut être choisie.

Article 11 - Classement

L'organisateur définit un temps de référence en fonction de la distance du parcours, de la vitesse indiquée et du forfait temps.

✓ Le classement est établi en tenant compte :

- Du positionnement des bornes : 10 points en cas de borne mal positionnée et 15 points par borne manquante ou excédentaire.
- de l'écart entre le temps cible annoncé et le temps de référence : 1 point par minute en plus ou en moins ;
- Des réponses apportées aux QCM : 5 points en cas de réponse fausse ou incomplète et 20 points en cas d'absence de réponse ou de mauvais poinçon. Toute case cochée, raturée ou barrée manuellement (sauf à la demande de l'organisateur) invalide le QCM correspondant qui est considéré comme faux

L'équipe qui l'emporte est celle totalisant le moins de points.

En cas d'égalité, le vainqueur est l'équipe ayant obtenu le meilleur score au niveau du positionnement des bornes.

Si les équipes n'ont pu être départagées de cette manière, le critère temps est pris en compte. En dernier recours, une question subsidiaire ouverte est posée. L'équipe s'approchant le plus près de la réponse est déclarée vainqueur.

Article 12 - Assurance

Les licenciés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour cette manifestation qui est ouverte aussi aux non-licenciés, donc gratuite, votre propre responsabilité civile peut suffire ainsi que la responsabilité civile de la FFRandonnée 84, organisatrice. Néanmoins vous avez la possibilité de contracter une licence "Pass Découverte journée" auprès de votre club (FFRP) ou par le Comité FFRandonnée 84.

Le Comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de litiges, perte, vol...

Article 13 - Réglementation

Les participants doivent respecter toutes les consignes de sécurité de participation, bien entendu dans le respect des lois en vigueur (Code de la Route).

Toutes les consignes vous seront données avant le départ.

Article 14 - Couverture médiatique

Cette manifestation est publique, même si le droit à l'image n'est pas exigé dans le cadre d'une foule ou autre.

L'organisation vous demandera l'autorisation du droit à l'image au moment de votre inscription.

Article 15 - Modification du parcours / annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques ou raisons de sécurité), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de l'arrêter en cours.

Article 16 - Acceptation du règlement

Toute équipe participante déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ses clauses. Le règlement est disponible sur le site du CDRP84 ou sur simple demande auprès de l'organisation. Il sera affiché le jour de la manifestation.

Fait à Malemort du Comtat le 26/07/2025

Organisateurs

Alain Olivier

A handwritten signature in red ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line, resembling the initials 'AO'.